

Couverture de l'Église. L'an mil huit cent soixante six, le trois juillet, le Conseil municipal de la Commune de Chamand, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, d'après la Convocation de M. le Maire.

Étaient présents M. M. Hubert, Chambelant, Pasquier, Vien, Houille, Sagny et Moquet, maire.

La séance étant ouverte, M. le Maire expose qu'une réparation urgente et très importante est devenue nécessaire à la couverture de l'Église.

Il met sous les yeux du Conseil le devis décrit travaux qu'il a fait dresser par M. Bertrand, m<sup>r</sup>. Courcier à Senlis et s'élevant à 2049<sup>f</sup>.

Il rappelle ensuite que par suite d'un vote émis dans la session de mai dernier, le Conseil a, pour subvenir à cette dépense portée 1<sup>o</sup> au Budget supplémentaire de 1870 une somme de 1000<sup>f</sup>.

2<sup>o</sup> au Budget primitif de 1871 une somme de 300<sup>f</sup>.

Lesquelles jointes à celle de 300<sup>f</sup> portée au Budget primitif de 1875 forme un total de 1600<sup>f</sup>.

Il résulte qu'il y a un excédent de dépense de 449<sup>f</sup>.

M. le Maire propose ensuite au Conseil 1<sup>o</sup> de prier M. le Préfet de l'État d'accorder à la Commune de Chamand et à titre de secours la somme de 449<sup>f</sup> nécessaire pour combler ce déficit, 2<sup>o</sup> de prier aussi M. le Préfet de vouloir bien accorder à la Commune l'autorisation de faire ces travaux par voie de régie.

Le Conseil, après avoir examiné attentivement le devis présenté par M. le Maire et l'avoir reconnu exact.

Prie M. le Préfet 1<sup>o</sup> de vouloir bien avoir la bonté de prendre en grande considération les grands sacrifices faits par la Commune de Chamand sur ses revenus communaux et de lui accorder sur les fonds à sa disposition la somme de 449<sup>f</sup> formant le complément nécessaire pour solder le montant des travaux susdits, 2<sup>o</sup> d'accorder à M. le Maire l'autorisation de pouvoir faire ces travaux par voie de régie.

Délibéré à Chamand le jour, mois et an susdits.

Hubert

Houille

Sagny

Moquet